



Compte-rendu

Date : Le 9 mai 2019
Endroit : Conversation téléphonique
Rédigé par : Cathy Brazeau

Objet : Dossiers divers – Regroupement des professionnels

Présents :
 Henry Gagné
 Cathy Brazeau

		Suivis
	- Henry mentionne que les suivis tardent vraiment et que suite à l'annulation du CRT du 29 mars dernier, il s'attendait à des communications plus fréquentes. Il demande que cette situation soit corrigée. Cathy indique qu'en raison des crûs printanières la tenue d'un CRT s'avère très difficile. Elle suggère que jusqu'à ce que la tenue d'un CRT soit possible, des entretiens téléphoniques mensuels soient planifiés. - Henry réitère sa demande de la liste des employés professionnels avec les adresses courriels. - Henry demande où en est le traitement du dossier des salaires. Il recommande de vérifier les dossiers de Marc Voyer.	La liste a été envoyée le 14 mai 2019. Recommandation auprès de la gestion en cours.
1.	- Henry demande la position de l'Employeur face à l'interprétation de l'article 7.01 f). À défaut de voir l'Employeur faire les ajustements nécessaires, il se verra dans l'obligation de déposer un grief. Cathy lui indique qu'effectivement un grief obligera les parties à faire le tour de la question et à prendre les mesures nécessaires le cas échéant. - Retour de l'Employeur sur le grief GR-1807-001 Cathy indique que l'Employeur n'est pas prêt à régler ce dossier. Il considère avoir répondu à ses obligations face au licenciement du Salarié. Henry fera un retour au Salarié et reviendra à l'Employeur sur ses intentions face à la poursuite du grief.	

2.	Henry fait part d'un enjeu vécu par les deux (2) titulaires de poste de coordonnateur – transactions immobilières. Suite à la mise en œuvre de la nouvelle classification des emplois, ce poste a diminué d'une classe créant un nouvel écart salarial avec le poste de responsable – transactions immobilières. Après avoir discuté avec la gestion et les titulaires de poste et revu le dossier, les résultats de l'évaluation étaient compris de tous et n'étaient plus contestés. Le problème réside dans l'attribution des dossiers faite par la gestion. En effet, il semblerait qu'à chaque lundi matin, les dossiers sont répartis entre les titulaires des postes de responsable et de coordonnateur n'eut égard à la nature des dossiers. Ils feraient tous le même travail.	Cathy fera les vérifications auprès de la gestionnaire.
3.	Henry mentionne une problématique vécue dans l'équipe de coordonnateurs au Bureau des événements. Leur charge de travail relative aux tâches administratives est telle qu'ils ont de la difficulté à mener leurs dossiers et sont épuisés. Il demande s'il est possible d'apporter une aide administrative supplémentaire.	Cathy fera les vérifications auprès du gestionnaire.
4.	Henry questionne les intentions de l'Employeur face aux primes de rétention des avocats. Ceux-ci sont impatients et demandent un retour rapide.	Cathy fera les vérifications.
5.	Henry indique un changement dans l'application du calcul de remboursement kilométrique. Le Salarié a vu sa demande de remboursement corrigée par son gestionnaire et questionne l'application.	Cathy ira s'informer sur l'application « Grande Ville ».